

## Bulletin de liaison n° 40

Décembre 2009

**2009 se termine avec de nombreuses nouveautés du côté de Généabank et avec le n° 11 des Cahiers Dauphinois qui sera très prochainement à votre disposition. Vous pourrez ainsi faire de nouvelles recherches que nous espérons fructueuses...**

### REUNION ANNUELLE de la COTE SAINT-ANDRE



Cette réunion du 32<sup>ème</sup> anniversaire de votre association, appréciée et attendue par tous, s'est déroulée le 26 septembre 2009 dans une ambiance très chaleureuse au cours de laquelle nous avons pu remettre à Madame Suzanne Thomé la médaille de la Fédération Française de Généalogie pour le remarquable travail de relevé qu'elle a accompli aux Archives Départementales de l'Isère depuis sa retraite.

### Manifestations

Nous venons de participer, du 20 au 22 novembre 2009 à Grenoble, au 18<sup>ème</sup> Salon du livre de régionalisme alpin dont le très beau sujet était, cette année, « le tourisme dans les Alpes ». Nous avons pu travailler sur les généalogies des personnages qui ont été à l'origine de la création du 1<sup>er</sup> syndicat d'initiative de France à Grenoble en 1889 et, pour la 3<sup>e</sup> année, le CGD a réalisé et remis sa généalogie à l'auteur récompensé par le prix des libraires du Dauphiné 2009 : cette année, Monsieur Christian Watremez, pour son roman sur les Grands Goulets.



Comme chaque année nous avons pu y rencontrer de nombreux visiteurs intéressés par notre travail et par l'aide que nous pouvons leur apporter dans leur recherches.



Au centre de la photographie, Madame Thomé, entourée de quatre de ses anciens élèves qui se sont souvenus avec émotion d'un professeur de physique qui les aura marqués et qu'ils retrouvent avec plaisir au sein du CGD.



### FERMETURE DU C.G.D.

**En raison des fêtes de fin d'année, le local de Grenoble sera fermé du jeudi 17 décembre au mardi 5 janvier 2010 inclus.**

**Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année.**

## COURS pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2010

- généalogie
- informatique et internet pour généalogistes
- latin pour généalogistes (selon inscriptions )
- les cours des 3 niveaux de paléographie étant répartis sur l'année, il n'y a donc plus d'inscription pour le semestre. Rendez-vous au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.

## ENCORE ET TOUJOURS

Plusieurs adhérents nous ont rejoint depuis le mois de septembre pour nous venir en aide. Nous les en remercions, mais nous avons plus que jamais besoin de votre aide pour continuer à mener à bien toutes les tâches que nous avons en cours, surtout depuis la loi de 2008 qui nous permet de relever jusqu'à 1934 les actes d'état civil qui se trouvent dans les mairies de vos communes.

### Relevés et informatisation

Pour ceux qui désirent participer à la saisie informatique des relevés d'actes d'état civil ou des registres paroissiaux (au domicile de chacun), consulter :

<http://perso.wanadoo.fr/cgd/principe.htm>  
<http://perso.wanadoo.fr/cgd/numerise.htm>  
ensuite signaler votre souhait sur  
[photos@cgdauphine.org](mailto:photos@cgdauphine.org)

ou prendre contact directement avec Michèle BRUYAT lors des permanences au local de Grenoble.

Plus de 3 millions de relevés d'actes du CGD sont consultables sur Généabank, parmi les 54 millions d'actes mis en ligne par environ 82 associations françaises participant, à ce jour, à cette banque de données.

### Relevés de cimetières

Nous avons également besoin de personnes pour relever les cimetières, prendre impérativement contact avec nous si possible le mercredi ou par mail à :

[admin@cgdauphine.org](mailto:admin@cgdauphine.org)

Pour vos recherches pensez à consulter cim genweb.

Nous remercions toutes les personnes qui ont effectué un travail considérable pour le bonheur de nombreux adhérents, chercheurs de leurs origines iséroises.

### CONFERENCE Le 27 janvier à 17 H 30

**La frontière delphino-savoyarde sous l'Ancien Régime (1500-1789).**

Par Monsieur Serge Guiboud-Ribaud

### ASSEMBLEE GENERALE le 10 avril 2010 à MENS.

Nous allons découvrir une nouvelle région de notre département, un peu éloignée du nord Isère, et nous souhaiterions connaître le moyen de transport que vous envisageriez d'utiliser : votre voiture, du covoiturage ou un ou deux cars que nous pourrions programmer au départ de La Tour du Pin et de Grenoble. Pour pouvoir anticiper la réservation des cars, nous vous demandons de remplir le petit questionnaire joint page suivante.

## Un peu d'Histoire concernant les lieux de réunion des groupes locaux

### Les Avenières

Le nom des Avenières découle du mot franco-provençal *avena*, qui signifie «avoine».

*Renseignements auprès de Georges Richard (04.74.33.75.66)  
ou Edouard Monnard (04.76.87.64.65)*

*Permanences le 2ème mercredi de chaque mois de 9h à 17h  
à la maison des associations*

### Bizonnes

Son nom viendrait des 2 zones concentriques (*bis-zona*) entourant le mont au bas duquel le village est construit.

*Responsable : Roger Thomas-Billot*

*Permanence le 1er vendredi de chaque mois de 10h à 16h  
à la salle de la Mairie*

### Bourg d'Oisans

Anciennement appelé Saint-Laurent-du-Lac. Pendant la préhistoire, la vallée où se trouve la ville était totalement recouverte par un lac. Le 14 septembre 1219, sous un orage diluvien, le barrage naturel cède, entraînant par sa rupture un raz-de-marée, cause d'une terrible inondation qui submerge Grenoble et fait de très nombreuses victimes.

*Responsable : Jean-Philippe Bernier :*

*Contact : [genealogie-oisans@orange.fr](mailto:genealogie-oisans@orange.fr)*

### Chapareillan

Doit son origine à la conquête romaine. Selon la tradition locale, l'Empereur Aurélien aurait établi son camp à Clessans (lieu dit), au bout du chemin de l'Etraz, en dessous de Montfollet, et aurait formé le village de Chapareillan au lieu-dit «la ville» (villa du seigneur romain) Chapareillan fut aussi nommé «Campagnia Rielent».

*Responsable : Claude Scarpelli*

*Permanences le 3ème mardi de chaque mois de 14h à 18h  
à la salle de la fruitière*

### Faramans

Doit sans doute son nom aux Burgondes à qui fut concédée une partie de son territoire au V<sup>e</sup> siècle. Les Burgondes vivaient en groupe et les chefs de famille étaient appelés Faramanni qui devint FARAMANS.

*Responsable : Michel Gillibert*

*Permanences le 2ème mardi de chaque mois de 14h à 18h  
au centre culturel.*

### Mathésine

Les noms *Mathaysana* (XI<sup>e</sup> siècle) puis *Mattacena* (XIV<sup>e</sup> siècle) pouvant signifier *Matta* "être mouillé" et *Cena* "plateau", ce qui résume bien la géographie du lieu, ont été tour à tour utilisés pour donner aussi *Mataisine* (XIII<sup>e</sup> siècle).

*Responsable Héléne Peyrin. Permanence sur rendez-vous.*

*Contact : [helenemariepeyrin@free.fr](mailto:helenemariepeyrin@free.fr)*

*ou lors des permanences du CGD 09 52 22 00 02*

### Saint Chef

La commune doit son nom au crâne de Saint Theudère du Dauphiné qui, après avoir été moine à Vienne, vint au VI<sup>e</sup> siècle fonder une abbaye sur le site de l'actuel Saint-Chef. Le saint est mort dans son abbaye en 575. Ses reliques ont été très vénérées. Il est fêté le 29 octobre.

*Responsable : Christine Gardian*

*Permanences les 2ème et 4ème mardi de chaque mois  
de 14h à 19h (nouveaux horaires), salle Henri BUYAT, à la  
mairie, entrée par la tour, le local est au 2ème étage*

## Saint-Sauveur

La tradition rapporte que des bateliers en perdition sur l'Isère en crue, auraient fait le vœu, s'ils étaient sauvés, d'édifier une chapelle là où ils accosteraient. Le courant les dirigea vers la rive droite de la rivière, où ils accostèrent sains et saufs. Ils y firent construire un édifice qu'ils dédièrent au **Sauveur**. Toutefois, ce n'est qu'à partir de 1150 qu'on relève le nom d'un village du nom de Saint-Sauveur (*sancti Salvatorii*) noté par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, possédant une commanderie dans la paroisse.

Certes la tradition est la source la plus incertaine de l'Histoire, mais elle a été pendant très longtemps le seul moyen de conserver le souvenir d'un événement... et puis, n'y a-t-il pas à sa base une part de vérité ?

## Saint Marcellin

Au 4ème siècle, un apôtre, Marcellin, de l'église de Carthage, évangélisa notre région. Il fut placé par ses pairs, premier évêque d'Embrun en 365 et poursuivit ses prédications jusqu'à sa mort en 374. Le 20 avril, jour de son inhumation, fut jour de fête chômée, jusqu'à la révolution, au baillage de Saint-Marcellin. Ce n'est qu'à partir du 11ème siècle que l'on relève l'existence d'un village du nom de Saint-Marcellin (*sancti Marcellinii*) dont l'église relevait de l'abbaye des bénédictins de Montmajour.

explications fournies par M Hendboëg

Responsables :

Monique Gagnor, Paulette Hendboëg-Lambert et Danielle Vivier  
Permanence le 2ème vendredi du mois de 15h à 19h  
à la salle municipale

## Trièves

En raison de son enclavement géographique, le Trièves a connu une implantation humaine tardive. C'est à l'ère gallo-romaine que trois voies furent tracées, qu'on retrouve encore aujourd'hui : l'une reliant Mens, capitale historique du Trièves à Die, la deuxième quittant Mens pour traverser Clelles et prendre la direction du col de Lus-la-Croix-Haute, la troisième enfin partant de Varcès pour franchir l'Ebron et traverser Mens en direction de Gap via Cordeac. C'est ce réseau et ce carrefour routier de "trois voies" romaines qui pourrait justifier l'origine du nom de Trièves, alors que le nom de Mens, quant à lui, viendrait vraisemblablement de "mansio", mot latin désignant une étape routière, le site constituant une étape commerciale importante entre Rome et les Gaules.

Responsable : Alain Sonzogni

Réunions de 9h à 12h : Salle du Fond Triévois à Mens

**Sans oublier nos deux antennes :**

## Bron

Responsable : Alain JASSIGNEUX

Contact : alain.jassigneux@wanadoo.fr - 04 72 68 06 65

Permanence le 3ème lundi de chaque mois de 17h à 19h45

Maison des sociétés Square GRIMMA à BRON, dans la salle réservée par GENEBRON

## Paris

Responsable : Gérard Méary

Contact : mearyg@aol.com - 01 48 24 83 67

Permanences (**attention changement de dates**) :

- 21 janvier 2010
- 18 février
- 18 mars
- 1er avril (inchangé)
- 17 juin 2010.

Réunions à thème le même jour de 17h à 19h

101 rue Rambuteau Paris 1°

(Maison des associations du 1°arrondissement)

## Actes insolites :

*Registres paroissiaux de Massieu, le 29.07.1734, inhumation*

On a apporté au cours d'un enterrement le dit jour, la tête et une partie des entrailles d'une fille nommée Anne, de l'âge d'environ deux ans et demi qui fut prise et mangée par le loup, le jour d'hier sur les environ cinq heures du soir.

L'ayant prise derrière la maison, sa sœur qui estoit avec elle ne put pas lui empêcher de l'emporter au grand bois ou l'on a trouvé aujourd'hui les restes ci-dessus, qu'on a inhumé dans la même fosse. Cette enfant était la fille d'Antoine Meyer Marguerit et Claudine Esard ses père et mère de cette paroisse.

*Registres paroissiaux des Abrets, le 29.10.1790*

Le 29 octobre un jeune homme de 34 ou 35 ans après avoir diné gaiement avec ses sœurs les envoie dehors à quelque occupation et seul dans la maison il s'habille en femme après s'être bien fermé et se pend au milieu de la maison. Ses sœurs de retour, après avoir frappé à la porte le croient dehors et couchent chez des voisins. Le lendemain n'ayant aucune nouvelle du frère elles font entrer un enfant par la fenêtre pour ouvrir. Et en entrant on voit ce malheureux étranglé pendu, habillé de blanc. Notez que ce jeune homme n'avait point de vice, vivait régulièrement et on aurait pu le citer pour exemple de douceur, de modestie, de probité et de piété.

Comment a-t-il pu s'abandonner à cette horrible fureur ? Comme Dieu a-t-il permis une fin si tragique et si affreuse ? O attitude ! Il était tisserand, on ne lui connaissait d'autre passion que celle de contenter ses pratiques. A-t-il cru aller au paradis en femme, fille habillée de blanc ? Est-ce le démon qui entre dans le corps de Judas, qui le saisit dans un moment de confusion et de trouble l'a jeté dans le désespoir et la rage. O attitude, O faiblesse, O infirmité humaine ! Comment le pêcheur d'habitude ne tremblera-t-il pas en pensant à sa dernière fin, en voyant un brave garçon périr si tristement. Le juger, acte caractérisé d'accès de folie, en effet folie est bien grande. On l'a enseveli sans beaucoup de cérémonie, point de service public ni d'inscription dans la nécrologie.

remis par Raymonde Flandin Reynaud et relevés par son Mari Georges lors de ses recherches.

Pensez-vous venir à Mens lors de l'assemblée générale le 10/04/2010

Oui

Non

Moyen de transport envisagé :

Voiture personnelle

Co-voiturage

Car « Grenoble »

Car « nord Isère »

(La Tour-du-Pin, Bourgoin, Rives, Voreppe...)

Attention : ce document n'est pas une réservation, mais simplement un sondage pour nous permettre au mieux l'organisation de l'assemblée générale, mais il est important de nous le retourner rempli le plus exactement possible.

## Quand le GRAND LEMPS recevait le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (septembre 1876)

Après la défaite de 1870, le gros souci de l'Etat-Major fut la réorganisation de l'armée. La loi de 1872 lui en donna les moyens. Mac Mahon s'attela opiniâtement à cette tâche. En 1876, malgré les difficultés énormes, notre machine militaire paraissait satisfaisante : des manœuvres eurent lieu en septembre, dans la plaine de la Bièvre, sous la direction du Général Bourbaki.

Mac-Mahon, alors Président de la république, tint à se rendre compte lui-même du déroulement des manœuvres et passer la revue finale.

Ce déplacement n'ayant aucun caractère officiel et aucune manifestation n'étant prévue, la Municipalité du Grand Lemps, n'en fut avisée qu'au dernier moment.

Le dimanche 3 septembre, le Maire Gallien réunissait son Conseil en toute hâte. Il "donne connaissance de l'arrivée du maréchal Mac Mahon au Grand Lemps ou il doit coucher. Cette visite, honorable pour notre chef-lieu, nécessite des préparatifs pour recevoir aussi dignement que possible Monsieur le Président de la République. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, adhère aux sentiments exprimés par Monsieur le Maire et vote 500 francs pour faire face aux dépenses d'illuminations et de décorations des édifices publics, espérant que tous les citoyens s'associeront, pour cette manifestation patriotique, à Monsieur le Maire et au Conseil, pour décorer et illuminer leurs habitations".

La commune ne possède pas assez de matériel et le temps presse. Dès le lendemain, l'adjoint Burllet et le conseiller Régis Perrin se rendent à Grenoble pour y louer des drapeaux et les poteaux nécessaires. On fit réparer et aménager les abords du Couvent ou le Maréchal doit passer la nuit. Tout était prêt à la fin de la semaine, pour l'arrivée du train présidentiel. Très simplement et très démocratiquement, le Président pénétra en ville, au bras du maire Gallien, vivement applaudi par la population unanime.

Le président passa deux nuits au Grand Lemps.

Le dimanche 17 septembre, nouvelle réunion du Conseil pour la liquidation des dépenses. celles-ci s'étaient élevées à 622,75 frs dont voici le détail :

- voyages à Grenoble: transport des bois et drapeaux	239,40
- illuminations	200,00
- décorations guirlandes etc...	50,80
- divers	152,35

Mais le Grand Lemps avait eu l'honneur d'héberger Monsieur le Président de la République. Heureux Temps.

Le messager  
Janvier-Février 1958

document remis par Christiane Douillet du Grand Lemps

**Patrice de Mac Mahon**, Comte de Mac Mahon, Duc de Magenta, né le 13 juillet 1808 au château de Sully (Saône-et-Loire) près d'Autun, mort le 17 octobre 1893 au château de la Forêt, à Montcresson (Loiret), a été maréchal de France, et le 3<sup>e</sup> Président de la République française, fonction qu'il a occupée du 24 mai 1873 au 30 janvier 1879.

**Charles Denis Bourbaki** (Pau, 22 avril 1816 - Cambo-les-Bains, 27 septembre 1897), est un officier français qui se distingue dans l'armée d'Afrique et notamment dans la guerre de Crimée. Il sera ensuite nommé général et servira dans l'armée du Rhin puis l'armée de l'Est, lors de la guerre franco-allemande. En juillet 1871 Bourbaki devient gouverneur militaire de Lyon. En 1881, du fait de ses opinions politiques, il est placé dans le cadre de réserve.

**Antoine Gallien** dit "le sauvage", maire plusieurs fois car souvent il a démissionné et revenait ensuite, (dates de ses diverses élections : 1850, 1862, 1869, 1876).

Le Grand Lemps lui doit la réfection du clocher, la réfection du réseau d'eau et la reconstruction des Halles.

Son adjoint **Burllet** fut maire provisoire en 1850.

### Quelques dictons de Décembre

*Décembre aux pieds blancs s'en vient  
An de neige est an de bien.*

*Décembre de froid trop chiche,  
Ne fait pas le paysan riche.*

*En décembre froid,  
Si la neige abonde,  
En une année féconde,  
Le laboureur a foi.*

### Le Poème de saison

#### Il a neigé

Il a neigé dans l'aube rose  
Si doucement neigé  
Que le chaton noir croit rêver.  
C'est à peine s'il ose  
Marcher.

Il a neigé dans l'aube rose,  
Si doucement neigé  
Que les choses  
Semblent avoir changé.

Et le chaton noir n'ose  
S'aventurer dans le verger,  
Se sentant soudain étranger  
A cette blancheur où se posent,  
Comme pour le narguer,  
Des moineaux effrontés.

*Maurice Carême*





## BULLETIN D'ADHESION 2010

ou de READHESION =====>

N° ADHERENT

M., Mme, Mlle : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Née (nom de jeune fille) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Site personnel Internet : \_\_\_\_\_

Profession ( ancienne profession pour les retraités): \_\_\_\_\_

Année de naissance : 19 \_\_ à \_\_\_\_\_

Cotisation pour l'année civile 2010	<b>18,00€</b>	J'autorise la communication aux adhérents de mon nom et de mon adresse.  Au verso, j'ai pris connaissance du « code de déontologie du généalogiste » que la Fédération française de généalogie a adopté le 25 novembre 2000 comme règle de conduite des généalogistes, et je m'engage, comme en fait foi ma signature à le respecter
Abonnement à 4 numéros de GÉNÉALOGIE & HISTOIRE	<b>14,00 €</b>	Porter la mention « Lu et approuvé » Date :
Total	<b>32,00 €</b>	Signature :

règlement : espèces \_\_\_\_\_ chèque \_\_\_\_\_

Bulletin à retourner avec votre règlement à l'ordre du Centre Généalogique du Dauphiné à :  
**C.G.D BP 311 38011 GRENOBLE CEDEX 1**

(Pour les **réadhésions**, si vous souhaitez recevoir le timbre fédéral, joindre une enveloppe timbrée avec vos nom, prénom et adresse).

# **CODE DE DEONTOLOGIE DU GENEALOGISTE**

## **1 - L'ENTRAIDE MUTUELLE**

**1.1** -Le généalogiste collabore de différentes façons avec ses pairs, avec l'association de généalogie dont il est membre, et les autres organismes oeuvrant en généalogie ou dans des domaines connexes.

**1.2** - Le généalogiste partage le fruit de ses recherches en les publiant, ou en déposant une copie de son travail à la bibliothèque d'une société dont il est membre

**1.3** -Le généalogiste fait connaître le sujet de ses recherches afin d'éviter la duplication de travaux semblables par plusieurs à l'insu l'un de l'autre.

## **2 - LA PROBITE INTELLECTUELLE**

**2.1** - Le généalogiste ne doit pas déformer, camoufler, minimiser ou exagérer sciemment la portée des informations recueillies dans le cadre de ses travaux. Ni publier d'informations non vérifiées ou qu'il sait fausses.

**2.2** - Le généalogiste prend soin de ne pas véhiculer d'informations généalogiques erronées, en vérifiant les renseignements recueillis aux sources initiales (état civil, actes notariés, etc.....) avant de les diffuser, ou, en cas d'impossibilité, en faisant mention de l'inaccessibilité de la source initiale ou en précisant pour le moins la source d'où il les a lui-même tirées.

**2.3** - Le généalogiste respecte les droits d'auteur et la propriété intellectuelle sur les travaux manuscrits, publiés ou autrement produits par autrui, en ne s'appropriant pas leur contenu sans l'autorisation de leur auteur, sauf dans les limites prévues de la loi.

**2.4** - Le généalogiste rejette le plagiat et indique les sources d'informations consultées, dans l'élaboration de son travail, prenant soin de bien identifier les extraits de texte d'un autre auteur, et de mentionner, s'il y a lieu, la collaboration reçue de collègues ou de groupe de travail.

## **3 - LE RESPECT DES LIEUX DE RECHERCHE ET DES DOCUMENTS**

**3.1** - Le généalogiste respecte les consignes des autorités et les règlements établis dans les différents centres ou lieux de recherches qu'il fréquente.

**3.2** - Le généalogiste effectue ses travaux de recherches dans le respect des autres chercheurs qui l'entourent.

**3.3** - Le généalogiste traite avec le plus grand soin les instruments de travail et les documents mis à sa disposition, qu'ils soient livres, registres, fiches, manuscrits, plan photos, microfilms, microfiches ou données sur support informatique il redouble d'attention et de minuties lorsqu'il s'agit de pièces originales pour ne pas contribuer à leur dégradation.

**3.4** -Le généalogiste ne doit pas annoter ces instruments de recherche ou documents, ni apposer d'inscriptions manuscrites sur ceux-ci, même pour des motifs de correction, mais il est encouragé à signaler à leur détenteur les rectifications qu'il estime devoir y être apportées.

**3.5** -Le généalogiste ne doit pas s'approprier, subtiliser, endommager, ni mutiler les instruments de recherche ou documents mis à sa disposition.

## **4 - LE RESPECT DU DROIT A LA VIE PRIVÉE**

**4.1** - Le généalogiste respecte la nature confidentielle de certaines informations, recueillies sur la vie privée des citoyens, faisant preuve de discrétion et de discernement dans la communication, la publication et la diffusion de telles informations, et obtenant, le cas échéant l'autorisation des personnes concernées.

Le généalogiste ne doit sous aucun prétexte diffuser des données généalogiques pouvant porter préjudice à des tiers.

**4.2** - A moins que les personnes visées n'y consentent ou qu'il ne s'agisse d'un fait de commune renommée qu'il lui incombe de faire valoir, le généalogiste ne divulgue pas la filiation d'une personne adoptée légalement.

**4.3** -Le généalogiste respecte, les engagements de discrétion pris lors de la communication d'informations confidentielle, et il répond d'éventuelles violations de tels engagements.

## **5 - LA SANCTION**

Toute contravention au code de déontologie portée à l'attention de l'association peut faire l'objet d'une sanction mais seulement au terme d'une enquête au cours de laquelle le membre concerné a eu le droit de se faire entendre sur les allégations reprochées.

Pour être opposable à un membre de l'association, le code de déontologie doit avoir été signé par lui.